

ARRÊTÉ N° I/A-2024-743
portant tableau annuel d'avancement de grade
Attaché Principal
Année 2025

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion du Gard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Vu le Décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique territoriale.

Vu la délibération n° DEL-2012-006 en date du 30 mars 2012 portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'arrêté en date du 06 mai 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ARRETE

Article 1: Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade d'Attaché Principal est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon, Ancienneté actuels	Promouvable à partir de
PIRES Stéphanie	Attaché 9 ^{ème} échelon sans ancienneté au 01/11/2022	01/01/2025

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents Promouvables (Ensemble des agents)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Fait à Nîmes le 16 décembre 2024
Le Président

Fabrice VERDIER

Le Président certifie sous sa responsabilité que le présent arrêté fait l'objet d'une publication

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20241216-I-A-2024-743-AI
Date de réception préfecture : 17/12/2024